

## PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## du 20 février 2023 - 18h

Président Pierre-Jean CRASTES

Membres présents

ARCHAMPS A RIESEN, BEAUMONT M GENOUD,

**BOSSEY** 

CHENEX P-J CRASTES,
CHEVRIER A CUZIN,
COLLONGES-SOUSSALEVE P-J CRASTES,
A CUZIN,
P CHASSOT,

DINGY-EN-VUACHE E ROSAY,
FEIGERES M GRATS,
JONZIER-EPAGNY M MERMIN,
NEYDENS C VINCENT,
PRESILLY L DUPAIN,

ST-JULIEN-EN- V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,

GENEVOIS

SAVIGNY B FOL, VALLEIRY A MAGNIN, VERS J LAVOREL

VIRY L CHEVALIER, F DE VIRY,

VULBENS F BENOIT,

Membres représentés V LECAQUE par P CHASSOT,

Membres absents S BEN OTHMANE, J-L PECORINI,

Secrétaire de séance Carole VINCENT

Quorum: 12

Invités N DUPERRET

M Chabrol, directeur EHPAD Viry, M Secret, Vice-Présidente du CCAS de Viry,

## **ORDRE DU JOUR**

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Point EHPAD de Viry	2
2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	
3. Point PLUi	
4. Choix du mode de gestion eau et assainissement	5
III. Compte-rendu des commissions	5
IV. Divers	
1. Ordre du jour du Conseil du 27 février 2023	5
2. Demande d'arrêtés permanents/annuels de travaux de branchements pour le c d'Enedis sur les communes de la CCG	ompte
3. Avenant lettre d'intention petites douanes	5

Monsieur le Président ouvre la séance.

#### I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

#### II. Information/débat

#### 1. Point EHPAD de Viry

Diaporama joint au présent procès-verbal.

L Chevalier signale que l'EPHAD a dû faire face à une dépense imprévue du fait de l'achat d'un générateur électrique nécessaire en cas de coupure d'électricité, les EPHAD n'étant pas recensés dans les équipements prioritaires ne faisant pas l'objet de coupures. Cet investissement est venu creuser davantage le déficit qui existait déjà.

V Lecauchois souhaite savoir d'où proviennent les résidents hors CCG.

L Chevalier répond qu'il s'agit de parents d'enfants qui résident sur le territoire et qui sont résidents à l'EHPAD pour des questions de rapprochement familial.

B Fol ajoute que certaines personnes sont également issues du territoire Usses et Rhône. Il est également à noter que des personnes âgées du territoire sont accueillies dans les EHPAD de Frangy ou Seyssel.

E Rosay souhaite savoir si le déficit trouve son origine dans la situation d'occupation partielle de l'établissement.

M Chabrol répond que c'est une partie de la réponse mais d'autres facteurs interviennent, comme le versement de la prime Ségur au personnel qui n'a pas été remboursée par l'Etat.

B Fol souligne le travail mené par M Chabrol pour ajuster le temps de travail à chaque agent, offrant ainsi une meilleure qualité de vie au travail, ce qui concourrait in fine à fidéliser le personnel et faciliter les recrutements.

A Magnin souhaite connaitre le montant des recettes de l'EHPAD.

M Chabrol répond qu'elles sont de l'ordre de 3 M € et proviennent du Département, de l'ARS et des résidents.

F Benoit souhaite savoir si les autres établissements du secteur connaissent une situation identique.

B Fol indique que Saint-Julien connaît la même problématique de personnel mais l'EHPAD étant rattaché au centre hospitalier, le personnel de ce dernier intervient en renfort.

V Lecauchois ajoute que l'EHPAD de Saint-Julien ne fonctionne pas à pleine capacité du fait du manque de personnel, avec un étage complètement vide.

F Benoit évoque le risque d'un déficit financier récurrent du fait du manque de personnel qui constitue une problématique générale sur le territoire.

L Chevalier note que des éléments conjoncturels viennent accentuer les déséquilibres comme la prime Ségur qui n'a pas été remboursée. Il est dommage que le Département ne soutienne pas davantage l'établissement alors qu'il dispose de fonds genevois. Il convient de savoir quel type de politique gérontologique est souhaitée sur le territoire.

F Benoit laisse libre de ses propos L Chevalier sur l'emploi des fonds genevois par le Département. Il semble nécessaire d'avoir une politique à long terme sur la gestion de l'EHPAD, et une demande de participation des communes au coup par coup ne permet pas de conduire à une situation stabilisée.

M Mermin souligne l'incertitude sur les sommes demandées au vu du contexte ; les communes sont aujourd'hui appelées à participer à hauteur de 40 000 € mais qu'en sera-t-il demain ?

C Vincent rappelle que depuis 3 ans l'EHPAD sollicite les communes pour le versement de 2€/habitant/an. Si toutes les communes versaient cette somme, cela ne comblerait pas pour autant le déficit. Malgré plusieurs demandes sur la justification du montant de 2€/habitant, aucune réponse n'a été apportée. Les élus de Viry souhaitent continuer à porter seuls l'EHPAD mais afin de mener une politique gérontologique du territoire, il semble nécessaire de prendre également en compte l'EHPAD de Saint-Julien, pour une question d'équité. Par ailleurs, une vision à long terme est indispensable pour éviter une sollicitation ponctuelle chaque année des communes pour venir combler le déficit.

V Lecauchois souligne que lors du vote du projet de territoire en décembre 2021 Viry s'est abstenue. Aujourd'hui la commune en appelle au financement de cette structure qu'elle qualifie de structure du territoire. Cette situation peut donner l'impression que Viry recherche les soutiens des communes uniquement lorsqu'elle en a besoin. Elle comprend la difficulté rencontrée par l'EHPAD mais s'interroge sur la position de la commune.

Par ailleurs, concernant l'engagement du Département, il se pourrait que ce dernier soit moins enclin à travailler avec la commune du fait de sa position sur le projet d'échangeur.

L Chevalier explique que la commune s'est abstenue sur le projet de territoire par rapport au taux de croissance de la population prévu car il estime que l'objectif de limiter la croissance à 2% n'est pas tenable. Pour autant, Viry s'emploie à respecter le projet de territoire. Concernant les recettes associées à l'EHPAD, il ne semble pas que le Département verse moins à Viry qu'ailleurs.

Il rappelle que le territoire concentre trois structures d'accueil des personnes âgées ayant des statuts différents : privé, EHPAD rattaché à l'hôpital et EHPAD rattaché à une collectivité territoriale. Concernant la demande de participation de 2€/habitant/an, cette somme pourrait permettre de financer la prime Ségur, le déficit lié à la réduction du nombre de résidents ainsi que l'achat du groupe électrogène. Concernant la problématique de déficit structurel, les aides du Département sont à retravailler car elles sont faibles eu égard aux dépenses. L'aide du territoire doit rester un complément en cas de déficit conjoncturel. Il convient de savoir si un changement de statuts ou la mutation avec d'autres EHPAD peut faire sens. Aujourd'hui l'EHPAD connait un problème de trésorerie tel que le versement des salaires pourrait poser des difficultés.

A Magnin note qu'il est délicat de demander une participation aux communes sans que celles-ci ne soient parties prenantes dans la réflexion. La création d'un CIAS reprenant la gestion de l'EHPAD constituerait une solution intéressante.

B Fol souligne que ce fut un élément de discussion avec Viry mais la commune ne semble pas prête dans l'immédiat à voir une gestion mutualisée de l'EHPAD à l'échelle intercommunale.

F Benoit observe qu'il s'agit aujourd'hui pour les communes d'intervenir en urgence face à la difficulté de trésorerie de l'EHPAD. Mais pour autant il faut construire l'avenir, et avoir une vision à moyen et long terme. Il appartient à la commune de Viry de faire des propositions pour établir une nouvelle trajectoire. Un plan d'actions sur le long terme doit être mis en place.

A Cuzin signale que cette demande avait déjà été formulée lorsque l'EHPAD mais aucun retour n'a eu lieu.

J Barbier souligne qu'il est nécessaire de remettre les éléments dans le contexte COVID des trois dernières années avec des équipes qui ont vécu au jour le jour.

M Chabrol observe que la seule marge de manœuvre pour limiter les déficits consiste à augmenter le taux d'occupation de l'établissement mais pour cela il est nécessaire de parvenir à recruter du personnel. Les communes sont sollicitées à titre complémentaire, l'EHPAD faisant la démarche en parallèle auprès des autorités de tutelle pour solliciter d'autres financements.

N Duperret rappelle que toutes les communes n'ont pas répondu à la demande de financement. Concernant la limitation du déficit, il semble primordial d'arriver à recruter du personnel titulaire plutôt que des intérimaires qui coûtent plus du double.

E Rosay souligne que les élus demandent depuis longtemps d'avoir davantage de visibilité sur la situation de l'EHPAD, dans le but d'avoir une vision collective et ne pas être sollicité au coup par coup lorsque la situation est critique.

N Duperret propose qu'un courrier commun soit rédigé au Département pour exposer la situation.

PJ Crastes souligne qu'il est nécessaire d'avoir accès aux données pour construire une vision politique de l'équipement permettant de s'inscrire dans une démarche constante, et ce quel que soit le portage.

N Kismoune demande si compte tenu de la situation financière l'établissement a dégradé sa prestation.

L Chevalier répond par la négative.

N Kismoune souligne que les établissements privés jouent sur la masse salariale et les prestations pour parvenir à l'équilibre et organisent des marchés à l'échelle nationale pour faire baisser les coûts.

M Secret indique qu'une réflexion est en cours pour mutualiser certaines choses.

J Barbier signale que dans les années 2000, le Département finançait des dépenses par le biais des fonds genevois inscrits en section de fonctionnement. Cette technique ayant été abandonnée, il a été décidé d'augmenter la capacité de l'EHPAD pour atteindre un seuil critique permettant à la structure de s'équilibrer financièrement. Entre temps, le recours croissant à l'intérim a déséquilibré les comptes.

PJ Crastes propose que Viry adresse un état de la situation et fasse un retour sur le débat d'aujourd'hui. Il appartient à la commune de faire des propositions.

Arrivée F Benoit et A Riesen.

#### 2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Diaporama joint au présent procès-verbal.

PJ Crastes rappelle que la part intercommunale de la taxe foncière représente environ 10 fois moins que la part communale. Ces évolutions de fiscalité doivent s'opérer en cohérence avec les compétences de la CCG. Au niveau de GEMAPI notamment de nouveaux projets tels que la plaine de l'Aire, ou les diagnostics de bassins versant des rivières nécessitent des ressources supplémentaires : les taux pourront évoluer.

M De Smedt observe que sur les déchets comme pour GEMAPI, les projets liés à ces deux activités doivent se financer par les taxes afférentes.

Il précise que la commission finances a accueilli de manière positive les propositions, particulièrement le versement transport qui serait mis en place au moment où la loi de finances a supprimé la CVAE pour les entreprises, ce qui n'ajoute pas pour elles une dépense supplémentaire.

C Vincent demande que soit réalisée une simulation sur le partage de la taxe d'aménagement.

M De Smedt propose que soit réalisée une réunion spécifique sur le financement du projet de territoire, avec une présentation de simulation de TEOM et de taxe GEMAPI.

F Boussalia-Mahiouz explique qu'une augmentation du taux de CFE de 6%, faisant passer le taux de 22,4% à 23,8%, génèrerait une recette supplémentaire de 200 000 €.

PJ Crastes rappelle que dès l'instant où les élus ont la volonté de développer la mobilité comme la petite enfance, il faut disposer des capacités financières pour réaliser les projets et identifier les leviers nécessaires. Une trajectoire est à dégager prenant en compte l'ensemble des éléments.

Un Bureau spécifique sur le financement des actions du projet de territoire sera organisé première quinzaine de mars.

#### 3. Point PLUi

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Départ de P Chassot, M Genoud, A Magnin, F De Viry, V Lecauchois, JC Guillon et L Chevalier.

#### 4. Choix du mode de gestion eau et assainissement

Avis favorable pour retenir le mode de gestion des services d'eau et d'assainissement en reprenant la gestion des services sur la totalité du territoire en régie directe tout en s'appuyant sur des marchés de prestations de services.

#### III. Compte-rendu des commissions

Néant.

#### **IV. Divers**

#### 1. Ordre du jour du Conseil du 27 février 2023

Pour information.

# 2. Demande d'arrêtés permanents/annuels de travaux de branchements pour le compte d'Enedis sur les communes de la CCG

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### 3. Avenant lettre d'intention petites douanes

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 09 mars 2023.

La secrétaire de séance Carole VINCENT Le Président Pierre-Jean CRASTES

# Point EHPAD de Viry

20 février 2023

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

# Rappel du contexte

Crise nationale des EHPAD

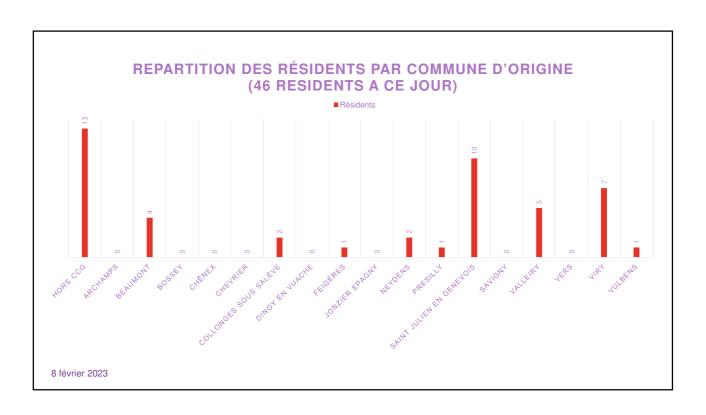
Crise de vocation :

- → post covid / usure des professionnels suite à la période intense de la pandémie
- → liée à la dégradation de l'image de ces métiers du fait des scandales à répétition (exemple ORPEA)
- → liée à l'aggravation de la charge de travail (augmentation de la dépendance/stagnation voire baisse du taux d'encadrement en parallèle)
- Crise amplifiée au niveau local par notre situation géographique particulière :
- → fortes difficultés à recruter
- → taux très important de « faisant-fonction »
- → surcoût élevé lié au recours à l'intérim
- Une augmentation de la masse salariale à travers le Segur non financée par l'Etat en totalité
- Des tarifs encadrés par les tutelles
- Le sentiment d'être délaissé par l'Etat malgré les plans successifs

# Situation de l'EHPAD de VIRY

Malgré des difficultés diverses, l'EHPAD les Ombelles est une structure publique territoriale qui fait sens pour le territoire :

- => Présence de 2 Unités Protégées, qui répondent à une forte demande de prise en charge de résidents présentant des troubles cognitifs importants
- => Un établissement familial et chaleureux, où les conditions de travail des professionnels, ainsi que la prise en charge de qualité des résidents restent le principal objectif
- A l'heure actuelle, différents travaux et projets sont en cours pour améliorer l'attractivité de l'établissement, ainsi que la fidélisation des professionnels



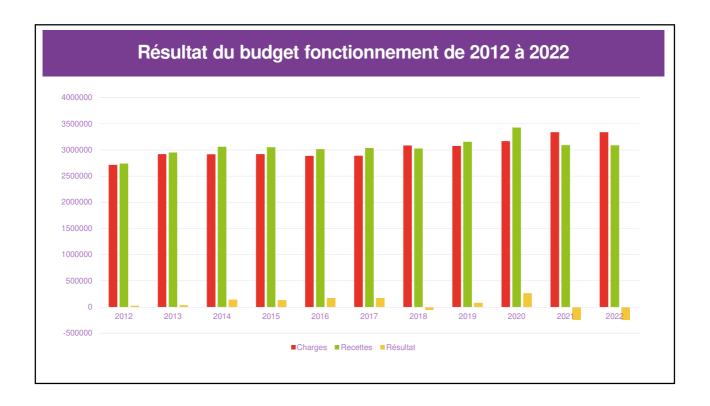
# Provenance des résidents

- 87,5% des demandes urgentes proviennent des communes de la CCG
- 78% des demandes de précaution proviennent des communes de la CCG
- 72% des résidents actuellement à l'EHPAD proviennent des communes de la CCG

# Situation de l'EHPAD à ce jour : l'équipe

A ce jour, voici le situation des professionnels présents pour prendre en charge nos aînés :

- Un total de 26,5 ETP présents au niveau du soin contre 32,32 ETP dont l'établissement aurait besoin pour prendre en charge un taux d'occupation de 100%
- Décision de ne pas augmenter les admissions pour maintenir une prise en charge de qualité
- 67% des professionnels « aides-soignants » non diplômés à l'heure actuelle
- Une grande majorité des contrats sont des CDD à courte durée. De moins en moins de professionnels sont intéressés par la titularisation pour devenir fonctionnaire. Le passage en CDI peut se faire après 6 années de CDD cumulés
- Des salaires moins attractifs qu'en Suisse : le salaire moyen de l'établissement est plus de 2 fois moins élevé que chez nos voisins frontaliers



# Contexte particulier de 2020

#### Explications du résultat exceptionnellement excédentaire de 2020 :

- => Des crédits non reconductibles de l'ARS (CNR) : 301 985 € dont 230 194 € en lien avec la crise COVID 19 et 50 000 € au titre de « ESMS en difficulté » + l"aide financière de 10 communes : 40 266 €
- => Une donation d'un montant de 129 290,05 euros a été léguée à l'EHPAD fin 2020

Les dépenses et les surcoûts engendrés par le contexte complexe sur les années suivantes, ont largement ventilé ce surplus financier exceptionnel.

# Constat de la situation financière sur 2022

Le déficit pour l'exercice 2022 (section de fonctionnement) devrait se monter à 250 331.1€ (à confirmer avec la réalisation de l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses).

- A noter que le déficit structurel entre 2021 et 2022 a augmenté de 37 655.8 euros (212 675.3 euros en 2021 contre 250 331.1 euros en 2022).
- ⇒ En partant des dépenses de l'exercice 2022 dont le montant est estimé à 3 337 093.22€, une prévision de déficit supérieure à 450 000 € est envisagée pour l'exercice 2023.

# Constat de la situation financière sur 2022

#### Concernant la section investissement :

Résultat d'investissement 2022 déficitaire = - 156 856.79 euros.

Dont remboursement du capital de l'emprunt = 147 695.39 euros

Les recettes d'investissement (26 517,46 euros) ne couvrent donc pas le remboursement du capital de l'emprunt sur 2022.

 Projet de travaux pour 2023, rénover ou construire une salle de pause + rénovation bâtiment (dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail, et donc l'attractivité). À chiffrer.

# Prévisions budgétaires pour 2023

- A ce jour, nous ne pouvons pas faire de prévisions précises car en l'absence des données budgétaires des tutelles (ARS et Département) pour 2023, l'EPRD ne peut pas être construit.
- Néanmoins, si on reste à 46 résidents sur une année, au lieu de 62, le résultat prévisionnel serait largement déficitaire et estimé à - 380 000€
- Depuis décembre 2022, réactivation nécessaire de la ligne de trésorerie de 150 000 euros afin de payer les salaires et charges de l'établissement. Le remboursement de la ligne est pour l'heure impossible et les intérêts du prêt s'accumulent

# Quel intérêt pour les communes de la CCG de prendre part à notre combat ?

- Participer au financement d'un établissement qui remplit une mission d'intérêt général, en particulier sur le territoire
- Agir pour le bien-vieillir de la population des différentes communes
- Soutenir le secteur médico-social qui est en crise
- Prendre conscience du poids de l'EHPAD dans la prise en charge des aînés de la CCG
- Soutenir financièrement un travail remarquable produit par les soignants engagés de l'EHPAD les
   Ombelles depuis des années et faire perdurer un établissement à bonne réputation

# Conclusion: une situation à nouveau critique

Le fait de ne pas pouvoir accueillir plus de 46 Résidents :

- Aggrave inexorablement les comptes
- Embolise tout le parcours des personnes vieillissantes du territoire : situations intenables à domicile, sur-recours à l'hôpital.

Cet EHPAD est vital pour notre territoire, il doit pouvoir jouer son rôle

Sans aller d'ores et déjà jusqu'au transfert de compétence à intercommunalité, ne peut-on pas envisager une solidarité intercommunale dans le cadre actuel ? Comme c'est le cas pour l'ADMR Viry-Vuache par exemple.

- ⇒ Une convention ou une délibération qui acte le soutien à hauteur de 2€/habitant ?
- ⇒ Que toutes les communes s'engagent à verser en 2023
- Afin d'agir pour le bien-vieillir sur le territoire.

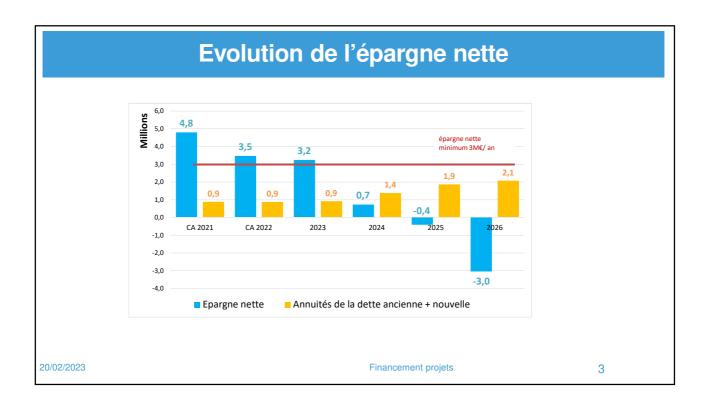
L'EHPAD s'engage ensuite à revenir vers nous à l'automne avec des perspectives et des propositions sur du plus long terme. Le nouveau directeur a pris ses fonctions en novembre et a besoin d'un peu de temps pour avoir une vision claire.



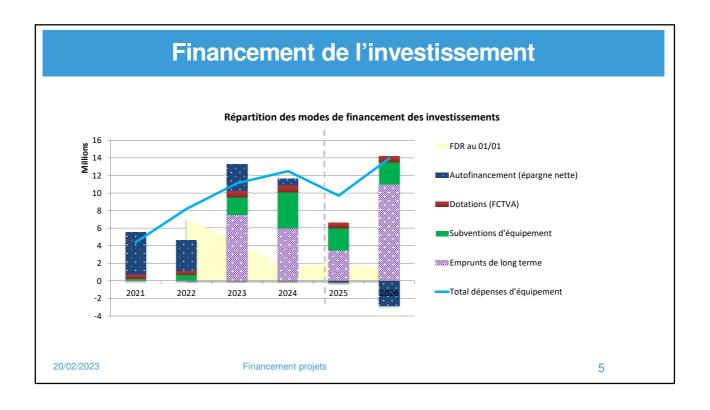
# Financement des projets de la collectivité 2023-2026

Bureau du 20/02/2023

#### Trajectoire « au fil de l'eau » CONSTITUTION DE L'EPARGNE BUDGET PRINCIPAL LIBELLES CA 2021 CA 2022 Dépenses de gestion 011 Charges à caractère général 012 Charges de personnel et assimilé 7 404 515 7 626 650 7 942 k€ 8 896 k€ 9 628 k€ 9 917 k€ 10 215 k€ 10 521 k€ 6 051 k€ Auters charges 5 495 k€ charges financières 265 k€ 247 k€ 278 k€ 260 k€ 250 k€ 240 k€ Remboursement 4 573 k€ 4 573 k€ 4 573 k€ 4 573 k€ 5 023 k€ 4 922 k€ SMAG -300 k€ -300 k€ -300 k€ -300 k€ hausse SIVALOR 600 k€ 600 k€ 600 k€ 600 k€ Autres dépenses projet de territoire Total dépenses réelles de gestion (A) 1 727 k€ **30 564 k€** 25 497 k€ 26 789 k€ 28 279 k€ 31 707 k€ 34 631 k€ Recettes Réelles de fonctionnement Produits servcies fiscalité 2 143 k€ 1 928 k€ 1 947 k€ 1 967 k€ 1 986 k€ 17 627 k€ 10 637 k€ 17 877 k€ 10 732 k€ 18 636 k€ 10 930 k€ 19 008 k€ 11 039 k€ 19 389 k€ 11 150 k€ 19 776 k€ 11 261 k€ Participations Autres produits de gestion courante 415 k€ 503 k€ 275 k€ 275 k€ 275 k€ rembt emprunt Budgets annexes Remboursement maladie 90 k€ 93 k€ 89 k€ 86 k€ Ventes via SIVALOR 397 k€ Autres recettes projet de te 32 441 k€ Total recettes réelles de fonctionnement(B) 31 167 k€ 31 132 k€ 32 669 k€ 33 162 k€ 33 657 k€ 1 455 k€ -974 k€ 5 670 k€ Annuités de la dette 878 k€ 873 k€ 917 k€ 916 k€ 860 k€ 862 k€ Annuités de la dette NOUVELLE 1 005 k€ 1 206 k€ 459 k€ Annuités de la dette ancienne + NOUVELLE 730 k€ Epargne nette 4 792 k€ 3 470 k€ 3 245 k€ -409 k€ -3 042 k€ 20/02/2023 Financement projets 2



	BUDGET PRINCIPAL LIBELLES	CA2	.021 CA 2022	2 2023	2024	2025	2026
éper	nses d'investissement			_			
	Immobilisations (20, 21, 23, 204)	4 407 k€	8 196 k€	10 677 k€	12 009 k€	8 965 k€	10 797 k€
	Total dépenses d'équipement	4 407 k€	8 196 k€	10 677 k€	12 009 k€	8 965 k€	10 797 k€
16	Emprunts de long terme  Total recettes d'équipement	5 552 k€	4 625 k€	8 000 k€ 13 986 k€	9 500 k€ 15 108 k€	3 500 k€ 9 177 k€	7 500 k€ 10 512 k€
	FONDS DE ROULEMENT (Hors Restes à réalise FDR au 01/01	er)	7 058 k€	4 405 k€	308 k€	621 k€	594 k€
		'			'		



	2022	2023			TERRITO	IRE 2025		2026		Cumul 202	2-2026
FONCTIONNEMENT	Dépenses Recett		es Déi	2024 penses R	ecettes L		Recettes	Dépenses Recettes		Dépenses	Recette
Projet de territoire	676,6 k€	184,6				, 2289,3 k€		4615,5 k€	87,9 k€	9 309,0 k€	508,7 k
dont mobilité	148,7 k€	15,6	k€ 8	75,7 k€	15,6 k€	1 325,7 k€	15,6 k€	3 437,7 k€	15,6 k€	5 787,6 k€	62,4 k
dont coût net des crèches publiques à créer	-		- 4.	20,0 k€	-	560,0 k€	-	660,0 k€	-	1 640,0 k€	
dont ETP (hors crèches)	-		- 1.	30,0 k€	-	131,2 k€	-	242,4 k€	-	503,6 k€	
		2023		2024		2025		2026		Cumul 2022-2026	
INVESTISSEMENT PPI			ecettes	Dépenses	Recette	s Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recette
INVESTISSEMENT PPI (dont projet de territoire)	Dépe	nses H				-		40.0146	0.5.440	42,4 M€	11,1 M
		nses H 7 M€	2,0 M€	12,0 M€	4,1 M	€ 9,0 M	€ 2,5 M€	10,8 M€	2,5 M€	42,4 IVIE	11,111
(dont projet de territoire)	10,						,-	-,-	,	, 1	30,5 M

# Zoom sur le PPI 2023-2026 - intégrant le projet de territoire

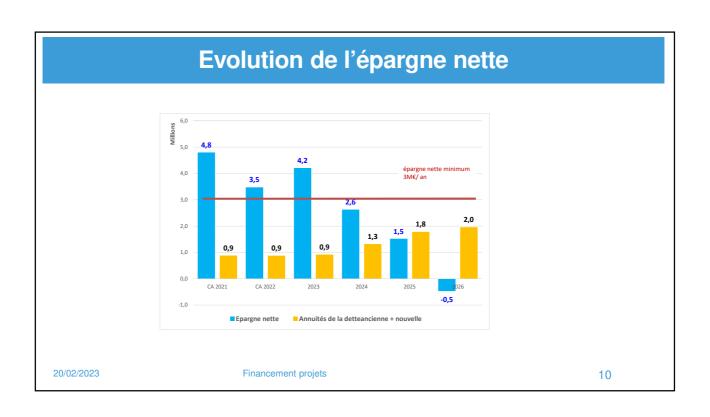
Thématiques	Montant net cumulé 2023-2026	5				
2. Stratégie Foncière	1,7 M€	Aide au foncier (agricole, commerce, bailleurs sociaux, ) 1,7M€				
3. Nouvelle politique du logement		Aide à la pierre (bailleurs sociaux) 1,8M€				
4-Offre de services et équipements	0,8 M€	Participation équipements sportifs St Julien <b>0,8 M€</b>				
5. Mobilité	6,0 M€	Viarhôna 3,2 M€ Aménagement Louis Armand 1 M€ Boulevard urbain 0,8 M€ Pole Echanges Multimodal à la gare de St Julien (locaux) 0,6 M€				
6. Politique de protection des ressources naturelles Déchets	5,8 M€	Création déchetterie - ressourcerie 4 M€ Conteneurs 0,8 M€				
0/02/2023						

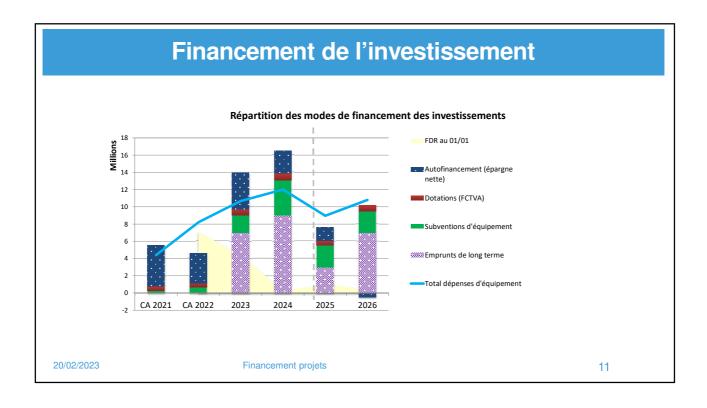
Thématiques	Montant net cumulé 2023-2026	Principaux projets
Politique de protection des ressources naturelles Transition Ecologique	3,1 M€	GEMAPI <b>1,7 M€</b> (dont renaturaiton de l'Aire et bassin de rétention des crues 1,5 M€) Biodiversité <b>0,7 M€</b> (dont lutte contre invasives 0,4 M€) Agriculture <b>0,3 M€</b> (création plateforme logistique)
7. Développement économique	6,0 M€	SDIS <b>3,2 M€</b> (foncier et financement caserne) ZAE <b>2,6 M€</b> (dont rond-point Vulbens et Présilly, Viry phases 1 et 2, Valleiry Aquit Est)
8. Social - Petite Enfance	2,0 M€	Création de crèches <b>2 M€</b>
Administration	1,0 M€	Aménagement de l'accueil <b>0,5 M€</b> Enveloppe provisionnelle Transition énergétique - décret tertiaire <b>0,5 M€</b>
Ressources - Enveloppes récurrentes	2,0 M€	Aménagements divers bâtiments, matériels, informatique, mobilier 2 <b>M€</b> 7

# Intégration des mesures nouvelles dans la prospective

20/02/2023 Financement projets 8

	BUDGET PRINCIPAL LIBELLES	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026
	LIBELLES						
épen	ses de gestion						
	SMAG			-300 k€	-300 k€	-300 k€	-300 k€
	hausse SIVALOR			600 k€	600 k€	600 k€	600 k€
	Autres dépenses projet de territoire	05.405.1.4	00 700 1 0	00.070.1.0	1 727 k€	2 287 k€	4 612 k€
	Total dépenses réelles de gestion (A)	25 497 k€	26 789 k€	28 279 k€	30 564 k€	31 707 k€	34 631 k€
ecette	es Réelles de fonctionnement						
	Ventes via SIVALOR			397 k€			
	Hausse TFB			744 k€	744 k€	744 k€	744 k€
	Hausse THRS			215 k€	215 k€	215 k€	215 k€
	VM				880 k€	880 k€	1 500 k€
	Autres recettes projet de territoire				126 k€	111 k€	88 k€
	Total recettes réelles de fonctionnement(B)	31 167 k€	31 132 k€	33 400 k€	34 508 k€	35 001 k€	36 116 k€
	Epargne de gestion : C= B - A	5 670 k€	4 343 k€	5 122 k€	3 944 k€	3 294 k€	1 485 k€
	Annuités de la dette	878 k€	873 k€	917 k€	916 k€	860 k€	862 k€
	Annuités de la dette NOUVELLE				402 k€	919 k€	1 091 k€
	Annuités de la detteancienne + nouvelle	878 k€	873 k€	917 k€	1 318 k€	1 779 k€	1 953 k€
	Epargne nette	4 792 k€	3 470 k€	4 204 k€	2 626 k€	1 516 k€	-468 k€
èpen	ses d'investissement  Total dépenses d'équipement	4 407 1-0	0.400 1:0	40.077.1.0	40.000 1-0	0.005 1:0	40 707 1-0
	Total depenses d'equipement	4 407 k€	8 196 k€	10 677 k€	12 009 k€	8 965 k€	10 797 k€
ode (	de financement des dépenses d'investissement						
	Autofinancement (épargne nette)	4 792 k€	3 470 k€	4 204 k€	2 626 k€	1 516 k€	-468 k€
10	Dotations (FCTVA)	527 k€	465 k€	700 k€	788 k€	588 k€	708 k€
13	Subventions d'équipement	232 k€	690 k€	2 041 k€	4 090 k€	2 512 k€	2 481 k€
	TA nouvelle						
16	Emprunts de long terme			7 000 k€	9 000 k€	3 000 k€	7 000 k€
	Total recettes d'équipement	5 552 k€	4 625 k€	13 945 k€	16 505 k€	10 602 k€	12 586 k€





# Propositions de financement dès 2023 et sur la période

#### Recettes de fonctionnement

- TFB +1 point (= +37,6%) de 2,66% à 3,66%
  - = +744 k€ de produit supplémentaire
- THRS (liée à l'évolution de la TFB)
   +37,6%: de 3,88% à 5,34%
- = + 215 k€ de produit supplémentaire
- TFB perçue par les communes sur les ZAE (effet d'aubaine part départementale)
- Versement mobilité 0,55% (minima)
   = 880 k€ de nouveau produit
- GEMAPI et TEOM et CFE ? pour financer les dépenses afférentes

20/02/2023

### Recettes d'investissement

 TA: débat sur le 2<sup>ème</sup> volet portant sur le financement des équipements (crèches, gymnases, ...)

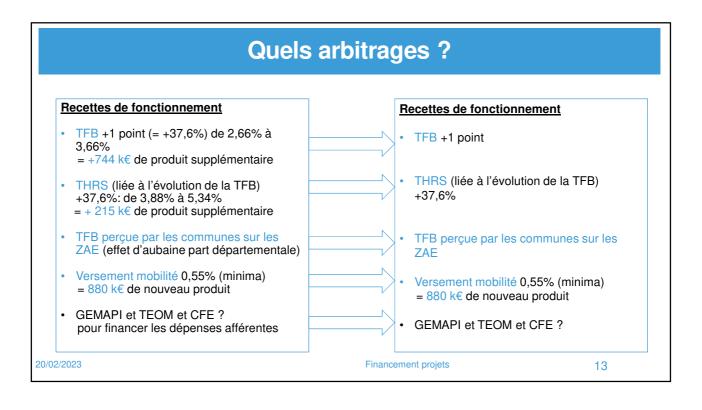
# <u>Dépenses de fonctionnement et</u> d'investissement

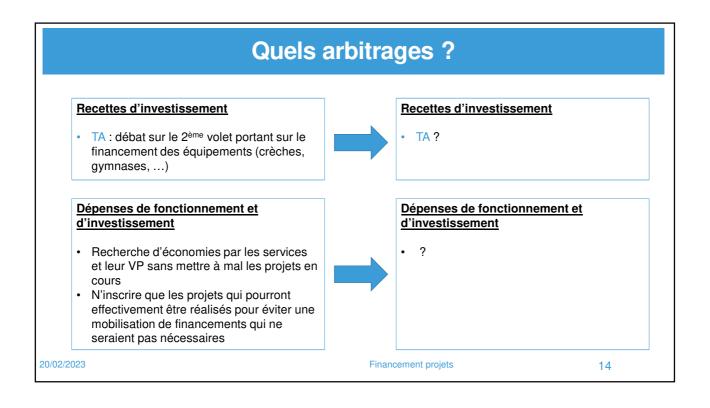
- Recherche d'économies par les services et leur VP sans mettre à mal les projets en cours
- N'inscrire que les projets qui pourront effectivement être réalisés pour éviter une mobilisation de financements qui ne serait pas nécessaire

Financement projets

12

6







# Merci de votre attention